ACI
BILAN DE GESTION
Exercice 2024

Les chantiers d'insertion (conventionnement unique)

Les subventions RENNES METROPOLE et DREETS se répartissent entre les 2 chantiers, selon le volume d'heures salariées en insertion pour 2024 : 35,41% Espace Emploi Environnement et 64,59% JDB

La subvention PLIE est commune aux chantiers et association intermédiaire

Le résultat consolidé **est de 4 576.13**

→ Chantier Espace Emploi Environnement + 8 662 € **(rappel prévisionnel 2023 -720 €)**

Chantier : les charges

- Les achats : +45 %, le déménagement dans de nouveaux locaux a généré des frais d'acquisition de matériel. Ces achats ont été compensés par une subvention d'investissement de 10 000 € de RENNES METROPOLE.
- Autres charges externes : +10%
  - + de loyers, de frais d'entretien de locaux exceptionnels (installation sécurité incendie et télésurveillance), de frais d'entretien de véhicule (véhicule vieillissant et amorti)
  - - de frais d'entretien matériel chantier
- Autres services extérieurs : poste stable
- Autres impôt et taxes : +26% (dépôts en déchetterie).
- Les charges de personnel :
  - Les charges des personnels en insertion sont stables
  - Les charges des personnels d'encadrement sont inférieures au prévisionnel (arrêt maladie AT de 1 mois).
- Les autres charges :
  - Charges exceptionnelles : quelques ajustements.
  - Les dotations aux amortissements sont encore en forte baisse : -72% (2ième année pour une année complète), fin d'amortissement de certains matériels qu'il faudra remplacer.
  - Dotations pour risques et charges : +51 % provision retraite 2 970 € et perte en capital de placements long terme 2 162 € (ces placements échoient en 2027et continuent à rapporter des intérêts)
  - Impôt sur les sociétés : il est dû sur les intérêts financiers en hausse des placements.

Chantier : les produits

- Le chiffre d'affaires : augmentation de 1,3 % par rapport à 2023
- Subventions et aides : +4 %
  - Rennes METROPOLE : +169%, aide exceptionnelle en 2023 pour équiper le nouveau local 10 000 €
  - PLIE : nouveau conventionnement, financement plus important (+12% mais il y a toujours des incertitudes lors du CSF en 2027)
  - Aides aux postes proportionnelles aux salaires et aux heures dess salariés en insertion (-3%)
- Les produits financiers sont en hausse par l'augmentation des réserves (cumul des exercices et provision) et des taux d'intérêts.
- Produits exceptionnels : -100% (conférer exercice 2023).
- Quote-part des subventions d'investissement : stable ne représente plus que 250 €.
- Transfert de charges d'exploitation et de personnel :
  - prise en charge des formations et salaires (formation et prévoyance) .

- Aide de RENNES METROPOLE pour des petits aménagements du nouveau local (salle de réunions, établis…).

►Pour 2025,

- Le Conseil d'administration du 20 mars 2025 a validé la demande de rupture conventionnelle pour Hélène CHEVILLARD. La salariée a 26 ans d'ancienneté, le surcout pour 2025 est de 19 500 €. Ce surcout devrait être absorbé dès la deuxième année par la différence de salaire entre la nouvelle personne embauchée et le départ d'Hélène.
- Baisse de la subvention RENNES METROPOLE pour les 2 chantiers 12 000 € contre 15 000 en 2024. L'impact pour le chantier environnement est de 1 000 € (4 000 € contre 5 000 €).

→ Les Jardins du Breil – 4 086 (rappel prévisionnel 2024 – 4 191€)

Jardins : les charges

- Les achats baissent de 4% :
  - Achats de plants et graines : + 9%.
  - Achat de légumes : +17%.
  - Electricité : -36%, conférer exercice 2023 consommation exceptionnelle.
  - Petit équipements -36%.
  - Vêtements de travail -56% grâce au recyclage des vêtements.
- Autres achats externes - 12% :
  - Charges locatives -98% une nouvelle convention avec la ville de Rennes permet de ne plus payer de charges sur les fluides mais sur l'entretien. Ce poste sera donc fluctuant.
  - Entretien des locaux : -81%, conférer exercice 2023, aménagement du nouveau bâtiment.
  - Entretien matériel de transport : -97%, des frais importants seront engagés sur 2025.
  - Entretien matériel chantier : + 125% (réparation de tracteur et arracheuse de PdT).
  - Assurance : +17%.
- Autres services extérieurs :
  - Frais de déplacement : +118 % (déplacements éloignés formation et réunion régionale)
  - Mission réception inauguration du local : +15%.
  - Téléphonie : -8 %.
  - Formations : + 179%, compensés par des prises en charge de l'OPCO.
  - Autres impôt et taxes : +52% un litige était en cours : la taxe habitation sur le local des jardins a été émise par l'administration fiscale sur l'ancien bâtiment (1 100 €), qui fait suite à l'obligation des propriétaires de déclarer les locaux. Une réclamation de cette situation a été faite auprès des impôts et du propriétaire (qualification des locaux enregistrés en bureaux et non en local de production). Les impôts ont décliné la requête mais le propriétaire à déposer une demande de modification auprès des impôts en fin d'année 2024. Le 13/02/2025 l'administration fiscale a crédité un remboursement de 684 € sur la taxe 2024. Après réclamation, la taxe 2023 est également revue. Sur proposition de l'expert-comptable, elle n'avait pas été enregistrée en compte de charge 2023, elle est donc inscrite en charge exceptionnelle.
- Charges de personnels :
  - Les charges des personnels en insertion sont en très légère baisse : -1 % (600 heures de moins)
  - Les charges de personnel de l'équipe d'encadrement : +2% sont légèrement inférieures aux prévisions, du fait d'un arrêt maladie « accident de travail » en fin d'année et à prévoir jusqu'au moins au mars 2025.
- Autres charges :
  - Charges exceptionnelles : -87%, conférer exercice 2023 inscription de la taxe foncière 2023 pour 336 € révisée par les impôts et mis en attente en 2023.
  - Dotation aux amortissements : -15% fin d'amortissement de certains matériels.
  - Dotations pour risques et charges : +38 %, provision retraite 3 470 € et perte en capital de placements long terme 2 162 € (ces placements échoient en 2027et continuent à rapporter des intérêts).
  - Impôt sur les sociétés : il est dû sur les intérêts financiers en hausse des placements.

Jardins : les produits

- Les ventes baissent de 1%, ce qui confirme la tendance de fin 2023.
- Les variations des encours +513 % : plus de stocks de légumes, des achats de légumes seront peut-être moindre en début d'année 2025.

- Les subventions d'exploitation : – 1%.
  - PLIE : +12, conférer chantier environnement.
  - Aides aux postes : -2.82% du fait de moins de présence.
  - Autres : PAC, le montant reste incertain pour 2025– Paniers solidaires par la MSA.
- Produits exceptionnels : -98%, conférer exercice 2023.
- La quote-part des subventions d'investissement correspond à la part amortissable des investissements subventionnés (cf bilan).
- Transfert de charges d'exploitation : +138 % prise en charge des formations qui neutralise la charge de formation.
- Transfert de charges de personnel : -54%, conférer exercice 2023, et prise en charge de salaire de formation.

► **Pour 2025,**

- Des lourds investissements sont toujours à prévoir pour le bassin, et sont toujours à l'étude de la ville de Rennes. Ils ne sont pas intégrés au prévisionnel.
- Un projet de chambre froide- chambre chaude et lève palette à hauteur de 50 000 e fait l'objet de recherche de cofinancement auprès de FAPE EDF et la Région.
- Des frais d'entretien de matériel (véhicule, tracteur, balance…) sont nécessaires et des projets d'acquisition de nouveaux matériels sont en projet (chariots de récoltes).
- Baisse de la subvention RENNES METROPOLE pour les 2 chantiers 12 000 € contre 15 000 en 2024. L'impact pour le chantier maraichage est de 2 000 € (8 000 € contre 10 000 €).

BUDGET ACI Consolidé

		29 383 hrs	28 600 hrs	28 700 hrs
	BUDGET CHANTIERS	**2023**	**2024**	**2025**
60	Total des achats	67423,16	71367,69	63020
61	autres charges externes	47704,71	47530,57	51785
62	autres services extérieurs	19174,02	27558,65	21620
63	impots, taxes	999,29	1107,7	1130
64	total des charges de personnels en insertion	354371,53	353231,6	361685,04
64	Autres personnels			
64	Total des charges des équipes d'encadrement	378645,4	390264,3	436216
647	Autres charges de personnel	1842,02	1791,51	1840
654	Pertes sur créances			
668	Charges financières	1035,51	1113,27	1045
671	Charges exceptionnelles	2562,84	953,25	
675	valeur net compta des actifs cédés		953	
68	Dotation amortissements et provisions	34477,83	33305,35	27900
69	Impot sur les sociétés	1244,79	2462,58	1800
6	**TOTAL DES CHARGES**	**909481,1**	**931639,47**	**968041,04**
70	Total des ventes	327484,77	327208,57	329200
708	Total des cotisations et activités annexes	3934	3693	3700
71	variation des encours	-806,07	3336,62	
740	SUBVENTIONS EXPLOITATION	554735,98	552353,85	559791,77
	Communes			
	Rennes Métropole	15000	15000	12000
	PLIE /FSE	48000	54216	56300
	Conseil Départemental	87276	87276	87276
	Conseil Régional			
	DIRECCTE aides aux postes	395653,98	387398,85	396215,77
	DREETS (FDI ou FSE)			
	Autres subventions PAC	8806	8463	8000
758	Dons			
768	Produits financiers	6529,75	11934,12	8200
771	Produits exceptionnels	10124,63	157,87	
775	Produits de cession d'actif		953	
777	Quote part subvention investissement	16613,64	14089,71	14058,25
780	Reprise de provisions			19000
79	Transfert de charges	8245,64	22488,86	8000
7	**TOTAL DES PRODUITS**	**926862,34**	**936215,6**	**941950,02**
	SOLDES	**17381,24**	**4576,13**	**-26091,02**